

Entretien avec Gaston Thorn dans 30 jours d'Europe (janvier 1981)

Légende: Entretien avec Gaston Thorn, réalisé par la publication mensuelle 30 jours d'Europe en janvier 1981, au moment de sa prise de fonctions en tant que président de la Commission européenne. Le luxembourgeois dévoile son parcours personnel et professionnel en même temps qu'il présente son point de vue sur les difficultés et les défis que les différentes institutions communautaires, et notamment la Commission, affrontent.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Janvier 1981, n° 270. Paris: Service de presse et d'information de la Commission des Communautés européennes. "Gaston Thorn s'explique", p. 6-8.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_gaston_thorn_dans_30_jours_d_europe_janvier_1981-fr-fb909f21-fc7b-4131-ab61-82d98b2eb7a5.html



Date de dernière mise à jour: 09/09/2016

Gaston Thorn s'explique

Au moment de prendre officiellement ses fonctions de président de la Commission européenne, Gaston Thorn a accepté de répondre, à l'intention de nos lecteurs, aux questions de Gilles Anouil, d'Antoine Chastenet et de François Fontaine.

Dans cet entretien, il explique non seulement les raisons de son engagement européen, mais précise, face à la crise des institutions communautaires, les grandes lignes de l'action qu'il engage.

« J'ai mis un certain temps à prendre conscience que je n'étais pas Français. Après avoir passé mon enfance à Strasbourg et y avoir parlé le dialecte alsacien avant toute autre langue, il a fallu que survienne la guerre et que ma famille soit contrainte de se replier vers le Grand-Duché pour que je devienne véritablement luxembourgeois. »

Dans sa maison de Luxembourg accrochée à flanc de coteau, au-dessus du sillon que creuse en pleine ville le cours de l'Alzette, Gaston Thorn se penche sur son passé.

Une enfance alsacienne

C'est précisément en réponse à une question sur les origines de sa sensibilité européenne que Gaston Thorn évoque ses premières années, marquées par l'affrontement des voisins français et allemands. Son père était attaché à la direction des chemins de fer luxembourgeois qui, jusqu'en 1918, étaient liés à la *Bundesbahn* allemande et qui, après la première guerre mondiale, passèrent sous la tutelle du système ferroviaire français. D'où l'installation de la famille Thorn à Strasbourg où le jeune Gaston faillit bien voir le jour, le 3 septembre 1928. Mais, mue par un réflexe patriotique, sa mère vint accoucher à Luxembourg. *« C'est cependant dans la capitale alsacienne que j'ai passé les douze premières années de mon existence, tellement intégré dans cette province française que, jeune étranger — mais n'ayant pas conscience de l'être — j'eus l'honneur de chanter la Marseillaise au théâtre de Strasbourg, lors des fêtes du 24 Juillet ».*

Survient la guerre. M. Thorn, père, accusé de participer à un plan de dynamitage du réseau ferroviaire afin de contrecarrer l'avance hitlérienne, est envoyé en prison, puis incorporé de force dans l'administration des chemins de fer allemands, quelque part à l'Est, comme simple lampiste.

Quant à Gaston Thorn, il participe avec sa mère à diverses actions de résistance, puis est arrêté à quinze ans, en 1943, pour « sabotage politique et manœuvres de trahison ». En fait, c'est son hostilité à l'enrôlement obligatoire de ses compatriotes dans la *Wehrmacht* qui provoque cette réaction de l'occupant.

« Mes mérites étaient bien minces et je n'ai passé que quelques mois en camp de redressement avant d'être libéré le jour de l'anniversaire du Führer, raconte-t-il, mais cette expérience m'a marqué profondément. L'incarcération avec des détenus de droit commun, tout d'abord. Et surtout les coupes sombres dans les rangs de mes camarades de classe. Grâce à mon jeune âge, j'ai pu échapper à l'incorporation et à l'envoi sur le front russe. La plupart de ceux qui y ont été contraints n'en sont pas revenus. Quant aux autres, ils ont rallié les maquis de Belgique, des Pays-Bas ou de France, et parfois ont traversé la Manche pour s'enrôler dans les troupes britanniques. Pour nous, c'était déjà l'Europe.

« N'oubliez pas que, après celle de Pologne, la population du Luxembourg a connu la plus forte proportion d'arrestations et de déportations. Aussi, à l'issue de la guerre, notre réaction fondamentale a-t-elle été : Plus jamais cela... Et notre préoccupation principale celle de faire en sorte que, désormais, la guerre ne soit pas seulement impossible, mais impensable ».

La paix revenue, Gaston Thorn s'inscrit à la faculté de médecine de Montpellier, selon le vœu de sa famille. Mais, désirant devenir avocat — métier qu'il pratiquera quelque temps avant d'entrer, à trente ans, en politique — il bifurque très vite vers le droit, qu'il étudie à Lausanne et à Paris. Le Grand-Duché étant dépourvu d'université, les jeunes Luxembourgeois sont en effet contraints d'effectuer leurs études supérieures à l'étranger, mais ils se regroupent au sein d'une Union nationale des étudiants du Luxembourg

dont Gaston Thorn prend bientôt la tête, avant de devenir président de la Confédération mondiale des étudiants.

Un apprentissage international sous le signe de l'Europe

« Cet engagement international était également placé sous le signe de l'Europe. C'est ainsi que j'ai fait entrer les étudiants allemands dans notre organisation dès que ce fut possible, et toujours dans l'esprit d'une réconciliation permettant de bannir les risques d'un nouvel affrontement.

« C'est ainsi, également, que j'ai vécu la cassure entre les deux Europe, celle de l'Est étant représentée notamment par le Tchèque Jiri Pelikan, porte-parole actif et pugnace des étudiants communistes, avec lequel j'ai rompu à l'époque de nombreuses lances. Maintenant qu'il a choisi la liberté à l'Ouest et que je le retrouve dans l'hémicycle du Parlement européen où il siège pour l'Italie, je l'interroge avec une amicale malice : Te souviens-tu de nos débats ? Qui d'entre nous avait raison ? »

« C'est ainsi, enfin, que j'ai appris à connaître les problèmes des pays, en voie de développement, notamment sous l'angle de leurs relations avec l'Europe. J'ai beaucoup voyagé, du Sri Lanka à Cuba, où j'ai rencontré Fidel Castro, alors inconnu, et où l'assassinat de notre camarade qui présidait l'association des étudiants a donné le signal de la révolte contre le régime de Batista. »

Tandis que Gaston Thorn parcourait le monde, la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, s'installait à Luxembourg. Très précisément chez lui, dans le grand immeuble austère de la place de Metz qui était le siège des chemins de fer luxembourgeois et où son père avait un appartement de fonction.

Les dangers du directoire et la nécessité des institutions

« J'avoue n'avoir pas considéré alors cet événement comme exceptionnel. Il correspondait tellement à mes préoccupations que cette première étape de la construction européenne semblait aller de soi.

« Je suis toujours irrité lorsqu'on m'objecte que l'adhésion à la construction européenne relève de l'idéalisme. Bien au contraire. Pour nous, Luxembourgeois, c'est notre seule assurance contre le fléau dont nous avons été victimes pendant des siècles. L'Europe n'est nullement un nuage rosé, mais une garantie de survie.

« L'entente franco-allemande est une condition nécessaire, mais non suffisante à l'existence de l'Europe. Bien entendu, je me réjouis de l'accord qui existe entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt. Mais ce ne sont que des hommes. Ils passeront. Par-delà leurs personnes, ce serait commettre une lourde faute contre l'Europe que de laisser à la seule France et à la seule Allemagne la charge de leur réconciliation. Un tête-à-tête risque toujours de tourner au face-à-face. C'est pourquoi la présence et la participation active des Belges, des Hollandais, des Luxembourgeois et d'autres partenaires sont indispensables.

« Honnêtes courtiers entre Français et Allemands, ils le sont également entre les « Grands », toujours tentés par le système du « directoire », qui a déjà été expérimenté en Europe pendant six siècles : on en a vu les résultats... C'est la richesse de la Communauté européenne d'être conçue selon un autre modèle.

« De plus, si on cède à la tentation de se regarder dans les yeux, à l'écart des « petits », considérés comme des empêcheurs de danser en rond, on risque de les rejeter vers le neutralisme. C'est ce qui pourrait se passer si on leur laisse trop volontiers entendre, par exemple, que la question des missiles les dépasse et doit être traitée sans eux.

« Pour ces différentes raisons, très concrètes, très pratiques, et non en vertu de quelque penchant dogmatique, je suis vivement attaché aux institutions européennes, tout en constatant avec regret qu'elles ne savent pas encore vraiment vivre et surtout travailler ensemble ».

Les frustrations du Parlement européen

Gaston Thorn est orfèvre en la matière grâce à une pratique inégalée des différents rouages communautaires. Le voici, en, effet qui accède à la présidence de la Commission européenne après avoir siégé pendant onze ans au Parlement européen, puis avoir appartenu pendant une durée identique au Conseil des ministres de la Communauté, qu'il a présidé à quatre reprises — et tout récemment encore, au cours du second semestre 1980. C'est également de l'intérieur qu'il connaît le fonctionnement du Conseil européen, pour y avoir participé de 1974 à 1979, lorsqu'il était Premier ministre du Luxembourg.

Quelles leçons Gaston Thorn tire-t-il de cette somme d'expériences ?

« Lorsque j'essaie d'apprécier les différentes institutions européennes, je ne peux me situer entièrement du point de vue de l'une ou de l'autre. Cela complique la tâche, mais c'est aussi un avantage car la vérité est quelque part au milieu, mais pas nécessairement au centre géométrique.

« Commençons par le Parlement européen. Manifestement, il éprouve du mal à trouver sa place par rapport aux autres institutions. Du coup, par frustration, il lui arrive parfois de demander la lune... Mais la cause première de ces flottements est à rechercher dans l'attitude du Conseil qui n'a guère d'atomes crochus avec cette assemblée, qui ne comprend pas ses problèmes et qui se comporte parfois comme s'il ignorait son existence. Ce serait déjà un grand progrès si les ministres se rendaient plus souvent dans l'hémicycle et prêtaient plus attentivement l'oreille aux préoccupations des parlementaires.

« Je l'ai répété maintes fois à mes collègues du Conseil : « Ce Parlement, c'est vous qui avez voulu qu'il soit élu au suffrage universel et, dans le même temps, vous répétez sans cesse qu'il est dépourvu de pouvoirs. C'est une erreur. Je ne connais pas de meilleur moyen pour susciter dans une assemblée des sentiments schizophrènes ! » Mieux vaudrait que le Conseil établisse ses relations avec le Parlement sur une base claire et positive, qu'il oriente son activité en lui demandant, à telle échéance, des suggestions concrètes sur tel problème important, la politique agricole commune, par exemple. Sinon, on pousse le Parlement à affirmer son existence en développant essentiellement ce que les Anglais appellent une « nuisance value ».

Les dangers de l'unanimité au Conseil des ministres

« Mais, pour cela, il faudrait que les ministres, de leur côté, jouent véritablement leur rôle. Or le Conseil n'est plus le Conseil. Tout d'abord parce qu'il vote à l'unanimité, ce qui l'oblige à un consensus contre nature et contraire au traité.

« Je l'ai dit récemment à Helmut Schmidt qui m'interrogeait sur la crise des institutions européennes et la façon d'en sortir : « Quelle serait l'efficacité du gouvernement allemand si, à chaque instant et sur chaque problème, le cabinet de Bonn devait se décider à l'unanimité ? »...

« Autre déviation : il n'existe pas un Conseil, mais toute une série de Conseils spécialisés au point que les ministres des Affaires étrangères n'acceptent bientôt plus que de parler de coopération politique. Dès qu'il s'agit d'agriculture, d'énergie ou de questions monétaires, etc., ils renvoient le problème à leurs collègues chargés de ces différents secteurs. Ce n'est pas de cette façon que l'on peut élaborer une politique européenne. Je me souviens du temps où l'on taquinait Maurice Couve de Murville parce qu'il téléphonait au Général de Gaulle lorsque se posait un problème épineux dans tel domaine particulier. Mais, au fond, c'était fort naturel de se tourner vers celui qui avait en dernier ressort le pouvoir de décision. Et le Général tranchait. Aujourd'hui, les ministres spécialisés n'osent même plus téléphoner à leurs collègues des Finances et, du coup, leurs compromis laborieusement élaborés risquent d'être réduits à néant par les secrétaires d'Etat au Budget lors de leur rencontre suivante.

« Comment en sortir ? D'abord en posant nettement les problèmes au lieu de tourner autour. Au fond, le Conseil des ministres a cessé de bien fonctionner quand on a cessé de s'y dire ses quatre vérités. Dès que les difficultés deviennent un peu épineuses, il se trouve toujours un participant pour suggérer que l'on mette le problème de côté et que l'on se revoie le mois suivant.

« Ce ton feutré prévaut également vis-à-vis de l'extérieur. On annonce tout uniment : « Le Conseil n'a pu prendre de décision ». Mais que s'est-il réellement passé ? Quel pays a refusé son accord ? Et sur quel point précis ? Personne n'en sait — ou du moins n'en dit — rien. Or il serait indispensable d'exposer les difficultés au grand jour pour que les hommes politiques et la presse en débattent de façon à les surmonter. Egalement pour qu'en cas d'échec durable les responsabilités des différents partenaires soient claires. Il est trop facile de rejeter la faute sur les administrations : si elles ne font pas leur travail correctement, il est de la responsabilité politique des ministres de les diriger.

« Ce n'est pas davantage une bonne solution que de transmettre le problème à l'étage supérieur, celui du Conseil européen, qui — comme le souligne justement le président Giscard d'Estaing — est encombré de dossiers techniques alors que sa vocation est de tracer de grandes orientations à l'intention du Conseil des ministres.

« J'ai parlé de ce problème avec Georges Pompidou, qui s'interrogeait sur l'utilité d'un secrétariat d'Etat aux Affaires européennes dans chacun de nos gouvernements, afin de rassembler les fils éparpillés entre les ministères spécialisés. L'idée me paraît intéressante, mais le niveau insuffisant. Il faudrait un vice-Premier ministre, ou au moins un ministre délégué, afin d'avoir l'autorité indispensable sur l'ensemble de ses collègues.

Le véritable rôle de la Commission européenne : proposer

« Troisième institution : La Commission européenne. Il me vient parfois l'envie de diffuser autour de moi le traité de Rome, dont le texte semble mal lu ou, du moins, trop ignoré. Il y est écrit que la Commission européenne a un droit de proposition exclusif. Or, au cours de ces dernières années, elle n'a exercé ce droit qu'avec beaucoup de discrétion. L'intention était certes louable, suscitée par le désir de n'avancer que des projets susceptibles d'aboutir.

« Mais il faut se garder de deux excès. L'un consiste à jouer les provocateurs et à dénoncer la nudité du roi en formulant des propositions dont on sait, de prime abord, qu'elles seront rejetées par « les méchants gouvernements ».

« A l'autre extrême, il ne me paraît pas heureux, dès que l'on a une idée, de réunir les experts nationaux pour savoir quelle forme il conviendrait de lui donner. La Commission n'est pas le secrétariat du Conseil des ministres — et pas davantage celui du Parlement européen. Elle doit prendre ses responsabilités. Bien sûr, il serait très satisfaisant que ses propositions soient acceptées telles quelles par le Conseil. Mais ce n'est pas le but premier.

« La vocation de la Commission européenne, c'est d'abord de formuler nettement ce qu'elle juge conforme à l'intérêt de la Communauté. Et c'est alors — et alors seulement — qu'elle doit consulter M. Müller, de Bonn, et M. Dupont, de Paris, pour savoir ce qu'en pensent leurs gouvernements. Trop souvent, aujourd'hui, l'Europe communautaire revient à une addition des experts nationaux.

« Il est une autre mission que le traité de Rome confie expressément à la Commission : celle d'assurer l'exécution des décisions communautaires. Or, si l'on recensait toutes celles qui sont restées plus ou moins lettre morte, on serait effaré. Lorsque des intérêts particuliers sont affectés par cette carence, ils se pourvoient devant la Cour de Justice, ce qui permet de redresser la situation. Mais pour le reste... »

Une injection constante de volonté politique

Tout le Traité, donc, mais est-ce à dire : rien que le Traité ? Les intentions de Gaston Thorn ne se laissent pas ainsi circonscrire. Tout d'abord, il remarque que le développement continu de la construction européenne, à partir de l'intégration économique, ne va pas automatiquement de soi, comme les fondateurs de la C.E.C.A. ont pu le penser un moment. Lors d'une des dernières conversations qu'il eut avec Jean Monnet, Gaston Thorn dit être tombé d'accord avec le vieux sage de Montfort l'Amaury pour estimer qu'une « injection constante de volonté politique » était nécessaire à la poursuite efficace de l'entreprise.

Par ailleurs, remarque-t-il, ce serait faire injure à tous ceux qui ont jeté les bases de la construction européenne que de penser qu'ils feraient en 1981 exactement la même chose qu'en 1950. A l'époque, le problème de la Ruhr était au premier plan, même si l'idée fondamentale de Jean Monnet était plutôt d'unir l'Europe autour des secteurs de pointe. « *Si nous continuons à consacrer l'essentiel de nos efforts à la sidérurgie et aux autres secteurs en crise, la Communauté finira par ressembler à un hôpital pour invalides* », souligne Gaston Thorn.

Il note enfin que, dans le traité de Rome, sont essentiellement développés les chapitres consacrés à « *l'intégration négative* », c'est-à-dire à la suppression des obstacles aux échanges. En matière d'« *intégration positive* » — celle des politiques communes — les textes sont presque muets, à l'exception des paragraphes consacrés à l'agriculture, aux transports, à la coopération avec les pays en voie de développement. Comment combler cette lacune ? Les expériences du Rapport Tindemans et, à un autre niveau, de celui des « Trois sages » ne sont guère encourageantes, remarque Gaston Thorn, qui s'interroge sur l'efficacité d'une nouvelle conférence de Messine. « *Pourquoi ne pas utiliser au mieux une instance dont nous disposons déjà : celle du Conseil européen ? Nous ferions un grand pas en avant si Madame Thatcher, le président Giscard d'Estaing, le chancelier Schmidt et leurs collègues s'attelaient à la tâche de dessiner l'Europe qu'ils souhaitent, à échéance des cinq ou dix années à venir, et en tiraient des perspectives précises pour leurs gouvernements — exercice que les Allemands appellent Zielsetzung.* »

Deux ans pour réussir

Mais, pour l'heure, ce n'est plus le problème immédiat de Gaston Thorn, alors qu'il passe du Conseil des ministres à la présidence de la Commission européenne.

« *Au cours des mois qui viennent, les questions à résoudre présentent un caractère d'urgence — qu'il s'agisse du budget et de son financement, de la politique agricole commune, du nouvel élargissement et de nos relations avec les pays riverains de la Méditerranée... Dire qu'il ne s'agit là que de problèmes économiques est faire preuve de myopie : si nous ne relevons pas ces défis, nous sommes incapables de réussir par ailleurs sur le plan politique. Dire que l'on peut s'installer tranquillement dans la coopération intergouvernementale pour résoudre ces difficultés, que l'on pensera à l'Europe demain, plus tard, quand on aura le temps, est faire preuve d'aveuglement : dans le monde dangereux d'aujourd'hui, l'Europe est une grande affaire, à laquelle il faut se consacrer tout de suite.*

« *C'est dans cet état d'esprit que je prends mes fonctions à Bruxelles. Nous avons deux ans pour réussir. J'abandonne sans regret la coopération politique, notamment au Moyen-Orient, dont j'ai eu la charge ces derniers mois en tant que président du Conseil des ministres. A la Commission européenne, d'autres tâches m'attendent, auxquelles je vais consacrer mes forces. Ma première profession fut le Barreau : comme tout avocat, c'est le dossier en cours qui me passionne* ».

propos recueillis par Gilles Anouil